

2018_CT2_141

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du programme technique révisé pour la relance de l'opération de construction du dépôt du réseau des bus de l'Etang passant au gaz GNV et situé dans la zone de l'Anjoly à Vitrolles dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 15 mai 2018

03_2_16

■ **Approbation du programme technique révisé pour la relance de l'opération de construction du dépôt du réseau des bus de l'Etang passant au gaz GNV et situé dans la zone de l'Anjoly à Vitrolles dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 17 Mai 2018

7043

■ Approbation du programme technique révisé pour la relance de l'opération de construction du dépôt du réseau des bus de l'Etang passant au gaz GNV et situé dans la zone de l'Anjoly à Vitrolles dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a la charge de la construction d'un dépôt de bus pour le réseau des bus de l'Etang dans la zone de l'Anjoly à Vitrolles.

La Métropole a entériné par délibération du 19 octobre 2017 la construction d'une station GNV sur le terrain mitoyen de celui du futur dépôt. Cette station GNV permettra au réseau des bus de l'Etang de s'inscrire dans la transition énergétique par un fonctionnement des véhicules au GNV. La Métropole se met ainsi en conformité avec les obligations imposées aux collectivités territoriales par la loi n° 2015-992 du août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et met ainsi en application le programme défini dans son agenda métropolitain de la mobilité adopté en décembre 2016.

A la date de la décision de construire une station GNV et de faire fonctionner le réseau des bus de l'Etang au GNV, le projet de construction du dépôt, initié par le SMITEEB, en était au stade de la consultation des entreprises pour l'attribution des travaux. Le marché de maîtrise d'œuvre, en cours d'exécution, a donc été résilié pour motif d'intérêt général, au vu de l'évolution du projet et de la

nécessité d'apporter des modifications substantielles à de nombreux lots des CCTP travaux pour l'ajout d'alimentation en gaz et équipements de sécurité dans les ateliers et sur le parking.

Il convient à présent de proposer à l'assemblée délibérante, l'approbation du programme révisé pour relance de l'opération du dépôt du réseau des bus de l'étang intégrant les adaptations nécessaires au fonctionnement des véhicules au GNV.

Le programme général de l'opération consiste toujours en l'aménagement complet d'un terrain de 15 815 m² comprenant :

- un parking pour bus de 69 places,
 - un parking pour véhicules légers de 70 places et divers équipements extérieurs (des auvents pour stationnement deux roues, pompes et DIB, une station de carburant soumise à la déclaration ICPE au titre des rubriques 1435/4734, une aire de lavage des châssis, un bassin de rétention des eaux pluviales...),
 - un bâtiment de bureaux et divers locaux sur deux niveaux
 - un atelier pour l'entretien des Bus
- (Surface totale des locaux de 2 091 m²)

Mais par ailleurs, suite à la décision de la Métropole Aix-Marseille-Provence de passer progressivement les bus de l'Etang lors de leur renouvellement à une motorisation adaptée au GNV des équipements complémentaires suivants préconisés dans un rapport rédigé par le BET SETEC doivent être intégrés au Programme révisé de l'opération de Dépôt de Bus ;

- des bornes d'alimentation au gaz GNV à charge lente pour chaque place de parking des bus et une borne d'alimentation rapide GNV, reliées par un réseau haute pression à la future station GNV poids lourds prévue d'être implantée sur le terrain mitoyen - soumises à déclaration ICPE au titre de la rubrique 1413
- divers équipements de sécurité complémentaires au projet seront installés dans les ateliers pour limiter les risques engendrés par les fuites de gaz GNV lors de l'entretien des bus Lanterneaux de désenfumage automatique et portes sectionnelles dont les moteurs seront classées ATEX à asservir au système de détection gaz pour assurer une ventilation naturelle suffisante / Installation de cloisons et portes coupe-feu entre locaux techniques et hall de maintenance / Arrêts d'Urgence , Eclairage de sécurité , diffuseurs lumineux et diffuseurs sonores à classer ATEX / Installation d'une détection Gaz avec deux détecteurs linéaires infrarouge ne Bas et en haut de l'Atelier comprenant trois seuils d'action suivant décret du 9 mai 1985 et du 7 décembre 1984
- du matériel permettant d'assurer une maintenance aisée sur les bus à motorisation GNV (création d'un pont roulant Atex 1 tonne / passerelle d'accès en toiture avec garde-corps sécurisé pour maintenance des circuits gaz /)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'approuver le programme technique révisé pour la réalisation de la construction du dépôt des Bus de l'Etang, destinés à être motorisés au GNV.

Délibère

Article unique :

Est approuvé, le programme technique, de l'opération pour la réalisation de la construction du dépôt des Bus de l'Etang.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du programme technique révisé pour la relance de l'opération de construction du dépôt du réseau des bus de l'Etang passant au gaz GNV et situé dans la zone de l'Anjoly à Vitrolles dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_141-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018